

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

OBJET : 2025-616 Budget annexe locations
immobilières - Adoption du budget
supplémentaire 2025.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle



Véronique DESNOUES
Secrétaire de séance

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 30 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

PRESENTS :

M. RIVIERE DA SILVA	Mme GAMBONI
Mme DESNOUES	Mme DANGE
M. LAVAL	Mme BOIS
Mme HAMEAU	Mme GAUTHIER
M. VILLARET	M. LACOU
Mme LE BIHAN	Mme LOQUET
M. PAOLI	M. LAFRAYHI
Mme BELLIZIO	M. HUBERT
M. PIVAIN	M. MABOUSSOU
Mme BUREAU	M. HUYGHUES DES ETAGES
M. PASSEGUE	Mme DAHOU
Mme PARAYRE	Mme PAROU
M. AMSTUTZ	Mme DUGUE
M. DIARRA	

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme HAMEAU, Mme NOGUES a donné pouvoir à M. LAVAL, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO, M. CHAILLOU a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA.

ABSENTS : Mme MOULIN, M. DUPRE.

SECRETARE DE SEANCE : Mme DESNOUES.



2025-616 Budget annexe locations immobilières – Adoption du budget supplémentaire 2025.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de budget supplémentaire 2025 pour le budget annexe des locations immobilières.

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre comme suit :

<i>En €</i>	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	119 528,95 €	119 528,95 €
INVESTISSEMENT	76 574,53 €	76 574,53 €

Il est rappelé que le budget est voté par nature et il est proposé de procéder à un vote global au niveau du chapitre.

Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances en date du 16 juin 2025,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 16 juin 2025,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, 29 voix pour et 2 abstentions (Mme DAHOU et M. HUYGHUES DES ETAGES),

ADOpte le budget supplémentaire 2025 du budget annexe locations immobilières.

 Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire de Saint Jean de la Ruelle	 Véronique DESNOUES Secrétaire de séance
--	---

« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »